

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoît BALAIS

Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05848-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-108 - Signature de conventions d'accès au centre aquatique avec le département de l'Orne pour les collèges Albert-Camus et Saint-Rémi de Tinchebray-Bocage et René-Cassin d'Athis-Val-de-Rouvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La pratique d'une activité aquatique structurée et encadrée, ces conventions définissent notamment les créneaux attribués et le coût afférent, les conditions d'accès des pratiquants et les règles de surveillance et de sécurité. Elles sont établies pour l'année scolaire 2023-2024 moyennant une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 126 € par séance.

Les conventions concernent la mise à disposition du centre aquatique au :

- Collège « Saint-Rémi » de Tinchebray-Bocage
- Collège « Albert-Camus » de Tinchebray-Bocage
- Collège « René-Cassin » de Athis-Val-de-Rouvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les conventions d'accès 2023-2024 entre la commune de Condé en Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne et les différents établissements scolaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

